

d'Éden, Mascarin, jardin botanique de La Réunion), les parcs urbains fleurissent bon la misère biologique et la réduction du milieu. Le jardin de l'État n'y échappe pas en dépit de sa collection arborée exotique remarquable. On pourrait évoquer aussi le parc Boisé au Port ou le parc du Colosse à Saint-André.

c) La ville « trame verte »

Les grands paysages sont un élément important de l'organisation de l'arbre en ville. Ce sont des espaces où peut s'exprimer la biodiversité des aménagements, mais également la gestion optimisée des eaux pluviales urbaines. Accueillant souvent des activités humaines, ces trames sont réduites à des objets posés sur des sols « liquidiés » à gazon débroussaillé. L'exemple-type étant l'actuel parc de la Trinité à Saint-Denis (en cours de reprise cependant).

La conception de ces espaces doit se montrer beaucoup plus savante afin qu'ils puissent jouer leur rôle :

- de ressource de biodiversité (notion de source) ;
- de territoire de confort pour les activités récréatives de la ville ;
- de territoire de gestion des eaux pluviales urbaines.

On doit introduire dans ces territoires des structures végétales dans lesquelles « on ne passe pas » parallèlement aux espaces accessibles, aux activités récréatives ou culturelles des usagers. Un sol piétiné est un sol fragilisé, voire quasiment mort en milieu tropical. On peut même privilégier des espaces artificialisés (avec gazon synthétique ou autre) pour mieux recevoir les espaces récréatifs. Le paysage de l'herbe n'est pas un paysage tropical, sauf exceptionnellement : les savanes de l'Ouest ou le Cap-Méchant avec l'herbe pique-fesses* par exemple.

Les trames paysagères peuvent également être le territoire d'une agroforesterie écologique urbaine avec la mise en place de productions sous la forme de jardins partagés ou de jardins collectifs.

Cette situation transforme la ville et les espaces habités en vrai siège de biodiversité potentielle, en opposition avec la monospécificité des espaces secondarisés et des espaces agricoles industriels spécialisés. Ces derniers n'ont d'égal que les paysages monocordes fabriqués par les espèces exotiques envahissantes (EEE) qui nous imitent peut-être dans leur travail de sape.

On peut donc raisonnablement envisager la mise en œuvre de l'arbre en ville dans le cadre d'une stratégie de biodiversité renforcée. Cette thèse est celle de l'écologue Philippe Clergeau pour lequel privilégier une nature qui fonctionne de manière coordonnée détermine une écologie du paysage essentielle à la préservation des milieux de biodiversité locale. Cela concerne l'endémicité des milieux mégathermes (nécessitant des températures élevées) et mésothermes (s'accommodant de températures moyennes) à La Réunion. Les

premiers milieux de l'écotage chaud semi-xérophile ont disparu du paysage naturel de l'île, sauf reliques fragilisées et affaiblies représentant moins de 1 % de la surface d'origine de ces écosystèmes.

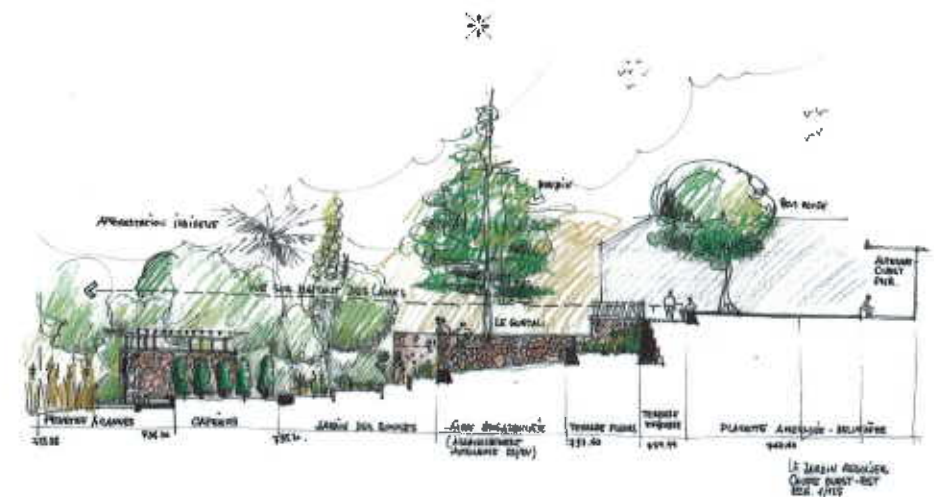
Cette approche vise à considérer la palette végétale comme une armature de communauté végétale, elle-même à terme support de communautés associées de faune et flore complémentaires.

L'arbre en ville n'est plus alors considéré comme un individu autonome mais comme un maillon d'un ensemble vivant plus complexe et autonome, sur lequel le degré d'intervention de l'entretien peut être envisagé de façon plus ou moins importante. L'approche rejoint celle des TVB (trames vertes et bleues) et vise à considérer l'espace urbain comme le siège potentiel d'une vie complexe mais organisée, végétale, fongique et animale.

d) Le jardin créole

Les quartiers réunionnais populaires, y compris l'urbanisme des grandes cases, ont connu la gloire des jardins créoles, havres ombragés et colorés mettant en valeur la case depuis l'espace public, jusqu'à la cachette. Si cette tradition avait été pérennisée, nous n'aborderions pas la thématique de cet ouvrage de la même manière. Hélas, ces « cours forêts » aux pieds de fleurs et de fougères appartiennent au passé, même s'il en existe encore de remarquables à Hell-Bourg ou à L'Entre-Deux notamment. Cet art est anéanti dans la nouvelle valorisation du sol pour les usages de notre modernité : véhicule, piscine, etc. Les cours anciennes boisées et fleuries sont entièrement conquises par le béton et les tôles. Les grands arbres patrimoniaux tels les manguiers* sont souvent les premières victimes de ce processus destructeur.

Il est urgent de retrouver dans l'art urbain paysager une part des fondements du jardin créole : foisonnement, diversité et... efficacité poétique et climatique !



Jardin créole : transect du battant des lames au sommet des montagnes